

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Année 2025/26

2ème année du Diplôme d'Etat de Psychomotricien

MODULES	Intitulé enseignement	Responsable	Session 1					DATE	Session 2					DATE	
			Modalités	Durée	Catégorie de contrôle	Coeff. MODULE	Note éliminatoire		Modalités	Durée	Coeff. MODULE	Note éliminatoire			
MODULE 1	Anatomie fonctionnelle	M. Balgobin / V.Lacamoire	Epreuve sur table	30'	C1/25%	3	<8/20	semestre 2	Qcm, écrit ou oral	1h	3	<8/20	juil-26		
	Physiologie	E. Courtin / F. Beaufils / P.Pasdoi	Epreuve sur table (THEIA ou Qcm)	1h	C2/25%			janv-26							
		J. Aupy	Epreuve sur table (THEIA ou Qcm)	1h	C3/50%			mai-26							
MODULE 2	Pédiatrie	P. Barat / C. Bar	Epreuve sur table (THEIA ou Qcm)	1h	C2/100%	2	<8/20	janv-26	Qcm, écrit ou oral	1h	2	<8/20	juil-26		
MODULE 3	Psychologie	J. Lenoir	travaux de groupe		C1/25%	3	<8/20	semestre 2	Qcm, écrit ou oral	1h	3	<8/20	juil-26		
		S. Faury	Epreuve sur table	1h	C2/25%			janv-26							
		J. Lenoir	Epreuve sur table	1h	C3/50%			mai-26							
MODULE 4	Psychiatrie	A. Amestoy	Epreuve sur table (THEIA ou Qcm)	1h	C3/100%	2	<8/20	janv-26	Qcm, écrit ou oral	1h	2	<8/20	juil-26		
MODULE 5	Psychomotricité	A. Duphil / H. Royer	Epreuve rédactionnelle / qcm	30'	C1/40%	4	<8/20	semestre 1	Qcm, écrit ou oral	1h	4	<8/20	juil-26		
		A. Castagné	Epreuve rédactionnelle / qcm	1h				semestre 1							
		C. Laranjeira	Epreuve rédactionnelle / qcm	1h				semestre 2							
		J. Lenoir	Epreuve rédactionnelle / qcm	1h				semestre 2							
		P. Sandrez	Epreuve rédactionnelle / qcm	1h				semestre 2							
		A. Torre / F. Piovanetti / F. Joncheray / M. Bales	Epreuve rédactionnelle / qcm	1h	C2/20%			janv-26							
		O. Rasal Allué	Epreuve rédactionnelle / qcm	1h	C3/40%			mai-26							
MODULE 6	Théorico-clinique	I. Harribey	devoir maison		C1/100%	2	<8/20	semestre 2 avr-26	écrit ou oral	1h	2	<8/20	juil-26		
		Jurys de professionnels	Oral Question/Bilans												
MODULE 7 PRATIQUE	Relaxation	S. Naud / I. Verges / M. Pretot	En séance		C1/100%	4	<8/20	en séance	en séance		4	<8/20	juil-26		
	Voix	O. Pulicani													
	Clown	L.Tavernier													
	Boxe	M. Texier													
	Langue des signes française	Visuel LSF Nouvelle Aquitaine	Évaluation spécifique : en séance												

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Année 2025/26

2ème année du Diplôme d'Etat de Psychomotricien

ECTS: il n'y a pas d'ECTS pour cette formation réglementée par l'arrêté du 7 avril 1998 relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de psychomotricien

C1 : contrôles durant l'année scolaire

C2 : contrôle écrit en janvier

C3 : contrôle écrit en mai

Pour être admis de première en deuxième année et de deuxième en troisième année les étudiants doivent satisfaire aux conditions suivantes :

1. Avoir obtenu une moyenne générale au moins égale à 10 sur 20 à l'ensemble d'évaluations portant sur les modules théoriques, le module théorico-clinique et le module pratique de psychomotricité sans que la note obtenue à l'un des modules soit inférieure à 8 ;
2. Avoir validé les stages de l'année considérée.

Toute note à un module comprise entre 8 et 10 est conservée pour la session 2, sauf renonciation de l'étudiant-e

Lorsque, pour une année scolaire, la moyenne générale obtenue par l'étudiant est inférieure à 10 sur 20, il bénéficie, pour chacun des modules pour lesquels il n'a pas obtenu la moyenne, d'une épreuve de rattrapage portant sur l'ensemble du programme du module.

Il peut également se présenter aux épreuves de rattrapage des modules dans lesquels il a obtenu une note moyenne égale ou supérieure à 10. Dans cette hypothèse, il conserve le bénéfice de la note précédente si la note de rattrapage lui est inférieure.

L'épreuve de rattrapage se déroule, pour les deux premières années, avant la rentrée scolaire.